

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 64 (1984)
Heft: 4

Artikel: La politique de promotion économique de la République et canton du Jura
Autor: Kunz, Bernard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique de promotion économique de la République et canton du Jura

Dès son entrée en souveraineté en 1979, la République et canton du Jura, 23^e canton suisse, dispose d'un cadre institutionnel et légal propre à soutenir un des objectifs prioritaires de sa politique : le développement de son économie.

Le développement économique est un concept très vaste qui regroupe en fait toutes les composantes de l'activité des hommes. En ce sens, l'ensemble des démarches cantonales concourt au développement dans la mesure où elles s'appuient sur des lignes directrices dynamiques et volontaristes. Ainsi, le canton s'est-il attaché à perfectionner ses infrastructures de communication, à élargir le champ de la formation, à compléter les services concourant au bien-être et à la santé de sa population, à stimuler les différents secteurs de son économie, à équilibrer les finances publiques tout en maintenant la pression fiscale à son niveau minimal. Dans le domaine fiscal, traduisant la volonté esquissée ci-dessus, une révision à la baisse de la pression fiscale est en cours. Dans l'intervalle, des rabais fiscaux ont été octroyés, notamment aux entreprises.

Le nouveau canton s'est attaché tout particulièrement à créer des bases favorables à l'épanouissement de l'activité économique. Le principal secteur économique cantonal étant l'industrie, il était tout naturel de fixer comme objectif prioritaire la promotion de l'industrie.

Le secteur secondaire, fortement impliqué dans les activités horlogères, a subi les contre-coups des mutations technologiques et de l'émergence de nouveaux concurrents industriels sur le plan international. Les difficultés qui en découlèrent et l'existence d'un fort potentiel technique ont constitué une raison supplémentaire à l'instauration d'une politique de promotion économique active.

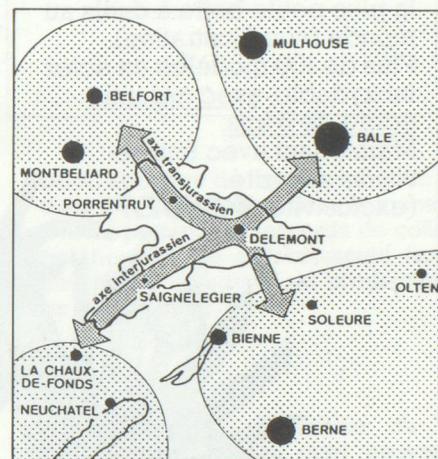
Principes et objectifs de la politique de promotion économique

Les objectifs de la politique économique cantonale sont organisés autour d'un principe fondamental : *La liberté du*

commerce et de l'industrie. L'État intervient dès lors de façon subsidiaire comme stimulateur de l'initiative privée par la création d'un contexte favorable et par une action sur des paramètres susceptibles de réduire les processus de concentration géographique et économique.

La politique cantonale de promotion économique s'inscrit dans un contexte général positif :

- une situation géographique excellente à proximité de l'aéroport international de Bâle-Mulhouse, des autoroutes française (A36) et allemande (Afraba) et suisses (N2, N3, via Aesch-Bâle ou Oensingen), à l'intersection de deux axes ferroviaires (France-Italie, Allemagne-Espagne), à la frontière linguistique (français-allemand), et à proximité d'espaces économiques importants (Bâle, Mulhouse – Belfort, Montbéliard-Plateau Suisse) ;



- un potentiel industriel polyvalent où la tradition (microtechnique : mécanique de précision, horlogerie, etc.) et l'ouverture aux nouvelles technologies (robotique, électronique, télécommunications, nouveaux matériaux, par la sous-traitance et la conception d'unités d'assemblage et d'usinage) constituent un atout pour l'avenir ;
- un réservoir de main-d'œuvre qualifiée et motivée.

La politique de promotion économique vise à favoriser :

- la diversification et l'innovation dans les entreprises existantes ;
- le développement de la collaboration entre les entreprises régionales et entreprises extrarégionales (nationales ou internationales) ;
- la création d'entreprises nouvelles par de jeunes entrepreneurs ;

PARATTE-BEURET Sarl.

CH - 2875 MONTFAUCON

Tél. : (039) 55.15.44

Étampes et étampages en tous genres pour boîtes de montres

travaux d'usinage par électro-érosion à fil

WENGER

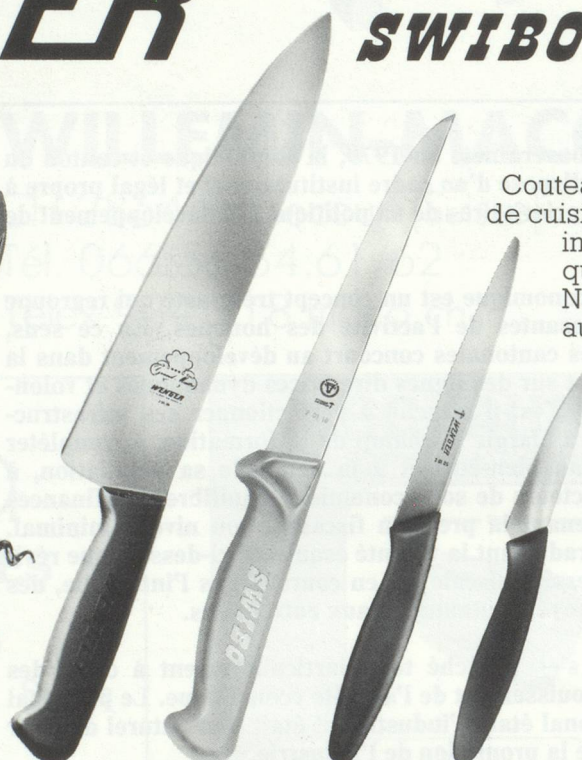
SWIBO



Le plus grand COUTEAU SUISSE ou la plus petite boîte à outils au monde (voir illustration). Plus de 100 modèles en acier inoxydable, avec garantie écrite de 5 ans. Maintenant avec tourne-vis de sécurité. (exclusivité **WENGER**)



Couteaux professionnels et de cuisine, lame en acier inoxydable de haute qualité, manche en Nylon suisse résistant au lave-vaisselle.



WENGER SA
Route de Bâle 63
2800 Delémont
Tél. 066 22 61 81
Télex 349 281
Dès le 25.10.84,
Télex 934 875

T.E.F.S. PELTIER JEAN S.A.

TRANSIT-EXPRESS FRANCO-SUISSE

AGENCE EN DOUANE ET TRANSPORTS

DOUANE FRANÇAISE



TRANSPORTS INTERNATIONAUX

DOUANE SUISSE

Services Directs et Personnalisés, tous les jours sur **PARIS** et **LYON** dans les deux sens

en relations régulières avec Toute la **SUISSE** via **VALLORBE** ou **LES VERRIERES**

Z.I. 31-33, rue Arago - B.P. 35

Bureaux frontière en **FRANCE** :

25 LES VERRIERES DE JOUX (Direction Berne - Zurich)
25 LA FERRIERE-SOUS-JOUGNE (Direction Lausanne - Genève)

25301 PONTARLIER Cedex FRANCE

Téléphone : (81) 46-49-67 + Télex : 360 178

Adresses en **SUISSE** :

C.P. N° 16 CH 2126 LES VERRIERES
C.P. N° 35 CH 1337 VALLORBE



...Le canton du Jura : un potentiel industriel polyvalent où la tradition et l'ouverture aux nouvelles technologies constituent un atout pour l'avenir.

- l'implantation d'entreprises nouvelles à la recherche d'une structure multinationale dynamique.

Elle offre à ces dernières simultanément les avantages du contexte économico-politique suisse et ceux d'une région motivée.

Les instruments de la politique de promotion économique

Bases légales et institutionnelles

La politique de promotion s'appuie sur différents éléments légaux et politiques que sont la loi sur le développement de l'économie cantonale, le programme de développement économique cantonal, plusieurs dispositions fédérales pour la promotion de l'innovation et de la diversification ainsi que pour la promotion des investissements d'utilité publique (communes, promoteurs mixtes, etc.).

Elle s'appuie en outre sur une concertation poussée entre les instances intéressées au développement économique :

- la Chambre de commerce et d'industrie du Jura, les associations régionales de développement économique,

- l'industrie,
- les partenaires sociaux,
- etc.

Outre les diverses dispositions et le processus de concertation, la mise en œuvre des instruments de promotion s'effectue principalement au travers de deux organismes, soit :

- une société de développement économique qui regroupe toutes les banques régionales, dotée d'un capital souscrit par ces mêmes banques et bénéficiant d'une réassurance de l'État. Cette société (SDEJ) octroie des garanties (cautionnements) dans les projets où les risques sont élevés. Elle octroie aussi des garanties dans les projets où les fonds propres et les crédits bancaires courants ne suffisent pas à financer l'investissement initial.

Diverses banques mettent en outre à disposition des institutions de financement de capital-risque qui viennent compléter la formule ainsi développée ;

- un Bureau, le Délégué au développement économique, chargé de coordonner les mesures de promotion, de faciliter les démarches administratives, d'introduire les promoteurs auprès des banques, instituts techniques, etc., de coordonner la politique en matière de terrain, de conseiller les promoteurs dans l'élaboration de leur projet (test de faisabilité, structure de financement, etc.),

dans leur localisation, dans la recherche de partenaires (accords de collaboration) ou de collaborateurs (embauche de personnel de production, de cadres, etc.).

Les mesures

Les mesures à disposition de la politique de promotion dont peuvent bénéficier les promoteurs de la région et ceux qui veulent s'y implanter sont de trois ordres :

1. Arrangements fiscaux

Ils ont pour but de permettre aux entreprises de constituer ou de reconstituer rapidement des réserves conjointement aux opérations d'investissement. L'arrangement fiscal peut prendre trois formes :

a. Allègement fiscal

Il peut être octroyé un allègement fiscal circonstancié sous forme d'une exonération fiscale totale ou partielle pour une période allant jusqu'à 10 ans et portant sur les impôts frappant le bénéfice et/ou le capital.

b. Amortissements accélérés

Les taux d'amortissements légaux (bâtiments industriels : 8 % ; outillage : 65 % ; machines : 45 %) peuvent être

**L'économie jurassienne
en quelques chiffres (1982)**

	1980	1981	1982
Population			
Population résidente	64 986	64 302	64 476
District de Delémont	31 775	31 507	31 687
District des Franches-Montagnes ..	8 827	8 710	8 656
District de Porrentruy	24 384	24 085	24 133
Population active (secteurs économiques 1980)			
Primaire	3 167		
Secondaire	14 923		
Tertiaire	11 447		
Démo - Économie			
Personnes occupées :			Déc.
dans les entreprises industrielles (septembre)	10 234	10 173	9 658
industrie horlogère	5 017	4 870	4 271
industrie des machines et appareils ..	1 872	1 996	1 808
industrie métallurgique	1 022	1 035	1 372
Étrangers exerçant une activité lucrative dans le canton (août)	5 609	6 363	6 019
Saisonniers	689	871	838
Frontaliers	1 622	2 155	1 783
Secteurs économiques			Déc.
Nombre d'entreprises industrielles (septembre)	198	200	185
Sociétés anonymes ayant leur siège dans le canton	577	628	660
Tourisme			
Nombre d'hôtes dans l'hôtellerie ...	45 112	49 221	50 091
Nombre de nuitées dans l'hôtellerie ..	87 762	98 658	95 205
Nombre d'hôtes dans la parahôtellerie ..	50 883	49 894	46 902
Nombre de nuitées dans la parahôtellerie	177 520	157 119	172 266

augmentés selon la nature et la qualité de l'investissement.

c. Réserves privilégiées

La législation fiscale autorise la constitution de réserves privilégiées sur stock. Des réserves franches d'impôt pour la recherche et le développement peuvent être constituées.

2. Avantages financiers

Le financement de nouveaux projets est soutenu, notamment par la mise à disposition de capitaux à des conditions attractives dans la période de démarrage.

a. Cautionnement

En complément des fonds propres et des crédits bancaires ordinaires, un cautionnement peut être accordé pour l'acquisition des immeubles et des machines et pour la constitution du fonds de roulement initial. Les solutions envisagées permettent sans prendre en considération l'intervention d'instituts

de capital-risque qui peuvent encore réduire les fonds propres, d'envisager la réalisation d'un projet à partir de 20 % de fonds propres environ.

b. Réduction des charges d'intérêts

Dans la phase de démarrage notamment, le canton du Jura peut prendre à sa charge tout ou partie des intérêts liés au crédit cautionné.

c. Contribution au perfectionnement du personnel

Si une activité nouvelle nécessite une formation complémentaire de la main-d'œuvre, l'État l'encourage par une contribution financière substantielle durant la période de formation.

d. Abaissement du prix des terrains industriels

Plus de 100 hectares de terrains viabilisés sont à disposition à proximité des voies de communications. L'effort financier consenti par les communes et le canton à permis d'en réduire le prix à un niveau extrêmement bas.

3. Accueil

La simplification des démarches administratives et le soutien de l'entreprise dans la phase de démarrage sont considérés comme un instrument fondamental des perspectives d'avenir de l'entreprise. A cet effet, différentes mesures sont à disposition, à savoir :

a. Permis de séjour et de travail

En cas de nécessité, l'octroi de permis de séjour et de travail au profit de spécialistes étrangers (directeurs, cadres ou techniciens) est favorisé.

b. Recherche de collaborateurs

Le succès de l'insertion d'une nouvelle entreprise dans une région est étroitement lié à la possibilité de faire appel à des collaborateurs régionaux. Le Délégué au développement économique est à disposition pour engager les contacts nécessaires.

c. Conseils

Le Délégué au développement économique est à disposition pour simplifier les démarches, fournir les informations nécessaires (locaux disponibles, partenaires industriels, etc.), introduire les investisseurs auprès d'institutions et organismes économiques de la région, participer à l'élaboration des dossiers de financement.

Conclusion

Plusieurs entreprises régionales et étrangères ont développé leur activité avec succès depuis la création du canton. Elles témoignent de façon évidente de la qualité et du dynamisme du contexte industriel et politique cantonal. Leur succès est notre référence.

En ce qui concerne les rapports avec l'industrie française, soulignons que sans aller à l'encontre des politiques nationales respectives, le canton du Jura peut offrir certains créneaux favorables, notamment – et la réflexion mérite d'être poussée dans ce domaine – comme plate-forme d'accès aux marchés suisse et surtout allemand, autrichien, etc. La conformité aux normes qui prévalent sur ces marchés souvent source de problèmes, peut en être facilitée. L'entreprise concernée s'implante en effet dans un contexte linguistique familier, mais axé sur des marchés différents cependant fréquemment pratiqués, l'Allemagne notamment étant un client privilégié de l'industrie suisse.